

par Brice Vanel

Entreprendre autrement, c'est possible !

Avec la crise actuelle de l'économie libérale et l'échec plus lointain d'un communisme étatique, on peut être en droit de chercher une alternative à ces deux schémas économiques. L'Économie Sociale et Solidaire (pour faciliter la lecture nous utiliserons l'abréviation ESS) peut apparaître comme une piste crédible au regard des chiffres nationaux.

L'économie sociale emploie en France 2 millions de salariés, ce qui correspond à 10 % du PIB et 12 % de l'emploi. 80 % des agriculteurs sont coopérateurs, 63 % de l'assurance complémentaire relèvent des mutuelles, 60 % des placements sont collectés par les banques coopératives et enfin 50 % des maisons de retraite sont gérées par des associations (1). Toutes les structures citées ci-dessus font partie de l'ESS. Pour bien comprendre leur importance et le rôle qu'elles ont à jouer dans l'économie, il est nécessaire dans un premier temps de faire un bref rappel historique ainsi que d'en donner une définition. Ensuite, nous prendrons quelques exemples de structures locales qui font partie de l'ESS. Enfin, nous verrons les perspectives de l'ESS dans le monde d'aujourd'hui.

Une définition de l'ESS basée sur des valeurs

C'est l'économiste Charles Gide qui théorise le concept d'économie sociale au début du XX^e siècle. Toutefois, ce terme ne fait pas partie du langage courant, seuls quelques initiés militants l'utilisent. Le terme revient sur le devant de la scène en 1981 avec Michel Rocard qui obtient le secrétariat d'État à l'économie sociale. L'expérience fut courte. Aujourd'hui, il existe une Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (Diéses). L'Union Européenne a, elle aussi, bien identifié ce secteur dans ses textes communautaires. La notion d'économie sociale est donc quelque chose de très

récent dans notre vocabulaire même si des expériences ont existé sous d'autres noms dès le Moyen Âge (guildes, confréries...).

Mais qu'est-ce que l'ESS ? La délimitation de ce secteur tiers (en opposition aux deux autres secteurs de l'économie que sont le secteur capitaliste et le secteur public) voit le jour à la fin du XX^e siècle en englobant les coopératives, les mutuelles, les fondations et les associations type loi de 1901. Toutes affirment leur adhésion à la démocratie et à la primauté de l'objectif social sur la recherche du profit. Car finalement ce qui définit l'économie sociale, ce sont les valeurs qu'elle porte : proximité sociale, dessein social, primauté de la personne sur le profit, solidarité et gestion démocratique. « Il s'agit d'une aventure collective dont l'objectif est de faire preuve d'inventivité pour trouver des réponses neuves aux questions sociales » (2). Les règles du jeu de l'ES sont spécifiques : « la démocratie est à la base de leur fonctionnement. Un homme vaut une voix. Parce que le capital n'est pas cessible, ces sociétés ne peuvent être vendues. Si jamais leur activité s'arrête, le capital est transféré à une autre structure de l'ES. C'est la notion d'impartageabilité des réserves. S'il survient une difficulté financière, les sociétaires sont tous solidaires et peuvent voir leur responsabilité engagée » (3).

Les personnes engagées dans l'économie sociale sont de nature militante, chaque sociétaire prend à cœur de développer au mieux sa société, ainsi que de promouvoir les valeurs prônées plus haut. Il y a toujours cette volonté d'humaniser le monde de l'économie.

L'économie sociale en Région Champagne-Ardenne et dans l'Aube

Grâce à une étude récente de l'INSEE, on prend toute la mesure du poids de l'économie sociale dans notre région. Le territoire compte 4 080 établissements de l'ESS, soit une entreprise sur dix. 78 % de ces structures ont moins

(1) Source : Ceges (Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale).

(2) Virginie ROBERT, *L'irrésistible montée de l'économie sociale, un projet, une culture, des valeurs*, éditions Autrement, coll. Monde d'aujourd'hui, 2007, p. 6.

(3) *Idem*, p. 7.